

Gouvernement du Québec
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Le député de Viau

Québec, le 21 avril 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition de 1 298 signatures dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale par la députée de Joliette le 26 février 2015 à l'effet de décréter un moratoire de deux ans concernant toute forme de transport du pétrole issu des sables bitumineux sur le territoire du Québec. Cette pétition demande également que le gouvernement du Québec donne un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour organiser une consultation publique sur l'extraction du pétrole des sables bitumineux, les risques des différents modes de transport de ce pétrole et l'identification des moyens pour diminuer notre dépendance au pétrole.

Le respect de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont une priorité pour notre gouvernement. Tel qu'annoncé le 30 mai 2014, en compagnie de mon collègue, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, le plan d'action gouvernemental à l'égard du développement de la filière des hydrocarbures se traduit par une approche globale, cohérente, intégrée et rigoureuse. Comme prévu au plan d'action, le transport du pétrole et les risques associés sont actuellement en analyse dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec. En effet, un exercice aussi vaste et ayant pour but de supporter le gouvernement dans sa prise de décision concernant le développement de cette filière énergétique ne pouvait passer sous silence les modes de transport pétrolier, notamment en ce qui concerne le pétrole brut.

Une autre mesure concrète s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action sur les hydrocarbures annoncé par le gouvernement concerne la mise en place d'une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures afin d'établir un canal de communication efficace avec les promoteurs d'infrastructures pétrolières ou gazières. Déjà au travail, cette unité de vigilance permanente composée de représentants des différents ministères concernés, est sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et du

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : maxime.sauvageau@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Dans ce secteur, comme dans tout autre secteur touchant le développement du Québec, nous avons la ferme intention de défendre les intérêts des Québécois et Québécoises en nous assurant du respect des lois en matière de protection de l'environnement.

Enfin en ce qui concerne les projets de transport de pétrole et tout particulièrement pour le projet associé à l'éventuelle construction de l'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada, je porte également à votre attention trois conditions se retrouvant dans la lettre datée du 18 novembre dernier :

- S'assujettir à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, comprenant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre
- Le projet d'oléoduc devra respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement et seront, en ce sens, suivis par une unité de vigilance permanente;
- TransCanada devra garantir un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et assumer son entière responsabilité au niveau économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident;

En conclusion, la diminution des émissions de gaz à effet de serre demeure au cœur des préoccupations environnementales du gouvernement. D'ailleurs, le Plan d'action sur les changements climatiques et le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ne sont que des exemples d'actions concrètes pour diminuer ces émissions en nous permettant de travailler ensemble pour développer le Québec de façon responsable au profit de nos enfants.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL